



LES PRAIRIES SÈCHES

RHÔNE ET MÉTROPOLE DE LYON

Site de captage d'eau potable de la Métropole

Au cœur de la stratégie RSE* des entreprises !

Façonnées au fil des siècles, les prairies sèches peuvent être présentes sur le site de votre entreprise. Elles abritent souvent de grandes richesses végétales ou animales et leur préservation est de notre responsabilité à tous.

Dans cette plaquette, des entreprises témoignent de leur expérience de mise en valeur ou de protection de ces milieux naturels : concilier activité économique et maintien de la biodiversité, c'est possible !

* Responsabilité sociétale des entreprises

Ophrys bourdon



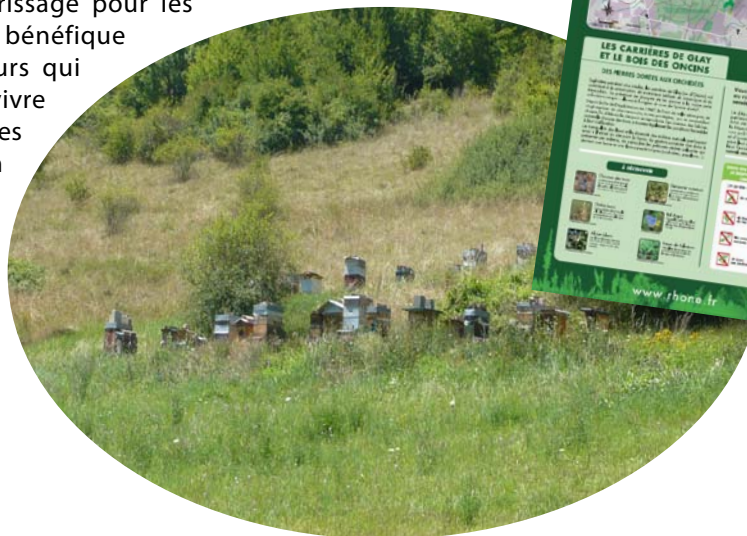
Des prairies aux multiples atouts !

Les prairies sèches ou prairies maigres sont des prairies d'herbes basses essentiellement composées de plantes vivaces de hauteur moyenne (20 cm) et de graminées. Surnommées « pelouses sèches » par les écologues, elles se développent sur des sols peu épais, pauvres en nutriments et relativement secs.

On les trouve souvent sur des surfaces en pente, où l'eau ne peut stagner et où elles bénéficient d'un éclairage intense.

Des zones refuges pour la biodiversité

Ces milieux naturels constituent des zones de tranquillité pour les insectes, reptiles, ou encore de nourrissage pour les oiseaux. Leur diversité floristique est bénéfique à l'ensemble des insectes pollinisateurs qui trouvent sur ces milieux de quoi survivre et donc de quoi continuer à polliniser les champs. Rappelons que la reproduction de 84 % des espèces cultivées en Europe dépend de ces insectes !



Un support pédagogique

Avec leurs intérêts écologiques, sur le plan du patrimoine culturel ou historique, ces milieux offrent de nombreuses possibilités de valorisation pédagogique : aménagement de sentier, installation de panneaux d'information, organisation de sorties pour les salariés, voire le grand public (habitants, touristes...), les projets nature sont généralement très appréciés !

Une diversité d'usages et de partenariats

Si vous avez la possibilité d'ouvrir les portes de votre site, de manière permanente ou ponctuelle, sachez que les prairies sèches peuvent intéresser plusieurs catégories de personnes : des exploitants agricoles pour y faire pâturer leurs bêtes ou faucher le foin, des apiculteurs pour y installer leurs ruches, des chasseurs, des naturalistes ou encore de simples promeneurs, pour la qualité du paysage et la diversité de la faune et de la flore qu'elles abritent... Cela peut être l'occasion pour vous de nouer des partenariats originaux, dans le cadre de votre politique RSE !



Pie-grièche écorcheur

Un patrimoine remarquable en péril

Les prairies sèches abritent jusqu'à 26 % de plantes protégées au niveau national, et jusqu'à 10 variétés d'orchidées locales. Malheureusement, depuis le début du XXème siècle, plus de 50% des prairies sèches ont disparu en France !



Orchis pyramidal

Des retours d'expérience très positifs



Sur les captages d'eau potable de la Métropole Lyonnaise, Eau du Grand Lyon est chargé de l'entretien des ouvrages et de la gestion de la végétation. Plusieurs sites accueillent des pelouses sèches avec des orchidées rares, et certains sont situés au sein d'un zonage Natura 2000. Nous essayons de mettre en adéquation les interventions sur la végétation et les enjeux écologiques, en choisissant les périodes les plus adaptées : les prairies sont ainsi fauchées une seule fois par an, en août-septembre, et seuls les accès aux ouvrages ou chemins sont tondus plus régulièrement. C'est profitable à la floraison des orchidées, mais aussi aux papillons, criquets, sauterelles et leurs prédateurs : les oiseaux ! »

Bertrand Perrin,
Responsable QSEE Eau du Grand Lyon



Sur le site de l'aéroport de St-Exupéry, un bureau d'études nous accompagne pour les diagnostics et l'appui à la gestion favorable à la biodiversité (604 hectares étant classés en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique). Nous suivons un plan de gestion qui précise notamment les dates et hauteurs de fauche à privilégier, afin de trouver la meilleure adéquation entre contrainte aéronautique et cycle de reproduction des espèces. »

Jean-Yves Dubois,
Chargé de mission Environnement, Aéroports de Lyon



Nous sollicitons tous les deux ans l'association Naturama qui vient réaliser des inventaires sur notre carrière et proposer des solutions pour améliorer la biodiversité. Par exemple, sur les zones réaménagées, nous avons développé une alternance de zones ouvertes et fermées, afin de favoriser l'installation de la pie-grièche écorcheur et du tarier pâtre, deux espèces qui nous servent d'indicateurs de l'amélioration de la biodiversité. Tous les cinq ans nous faisons également un bilan avec la société Mica, afin d'inscrire l'exploitation de la carrière dans un processus long-terme, respectueux de l'environnement : les actions de réaménagement permettent la sécurisation des anciens fronts de taille, la limitation de l'érosion superficielle, l'insertion paysagère et écologique et la mise en valeur du patrimoine local, dans le respect de nos contraintes réglementaires.

Didier Genissel,
Chef de carrière, Belmont-d'Azergues, Lafarge Ciment



Boîte à idées



Privilégiez un échange avec les services de l'Etat bien en amont de travaux d'extension de site ou de voirie afin de prendre en compte la réglementation sur les espèces protégées.



Évitez de faire passer des engins lourds sur les secteurs de prairies sèches, qui pourraient provoquer un tassement du sol (ou alors je reste sur les emprises des chemins et des voiries).



Évitez l'utilisation de désherbants dans les zones herbeuses et, si cela est compatible avec les contraintes du site, tondre moins souvent. En particulier, la période de mi-mai à fin juin est à éviter : c'est alors la pleine floraison des orchidées ! Vous pouvez aussi adopter une gestion différenciée et tondre par secteurs, à différentes périodes.



Si possible, ne laissez pas sur place la végétation coupée : laissez-la sur place 2 ou 3 jours, le temps que les insectes notamment puissent s'échapper, puis évacuez-la, cela sera bénéfique pour les espèces floristiques typiques des prairies sèches.



Valorisez et communiquez sur la biodiversité et sur les actions que vous menez pour la préserver, auprès de vos salariés et au-delà ! Les retours en termes d'image seront nécessairement intéressants.

Pelouse à œillet des chartreux et genêt ailé dans le Beaujolais.



VOUS SOUHAITEZ AGIR EN FAVEUR DES PRAIRIES SÈCHES ?



Couleuvre verte et jaune

Des questions techniques ?

Nous mettons à votre disposition plusieurs guides pratiques, pour vous aider à concevoir et mettre en œuvre vos projets.

- *Pelouses et coteaux secs... Paysages, biodiversité et pastoralisme.*
- *Les carrières de roches dures. Un projet de territoire naturel et humain.*

Documents téléchargeables sur : www.cen-rhonealpes.fr – rubrique publications / Editions techniques

- *Les prairies sèches, un atout pour les territoires !*
- *Les prairies sèches, un concentré de biodiversité !*

Documents téléchargeables sur : www.cen-rhonealpes.fr – rubrique publications / autres documents

- *Les carrières, une opportunité pour la biodiversité. Synthèse de rencontres UNICEM 2008-2009.* Téléchargeable en ligne : http://www.unpg.fr/upload/content2_1842.pdf



Pulsatille rouge

Besoin d'aide ?

Le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, des associations naturalistes, ou des associations de préservation du patrimoine local peuvent vous aider à :

- Effectuer un diagnostic de la biodiversité présente sur votre site
- Adapter vos pratiques aux spécificités des milieux et espèces présentes
- Concevoir et mettre en place un projet de valorisation pédagogique

N'hésitez pas à les solliciter !



Azuré du serpolet

Des milieux protégés, des pratiques encadrées

Le réseau Natura 2000 vise à protéger les habitats naturels constitués par les pelouses sèches, au moyen des sites Natura 2000. Dans ces sites, les interventions sur les habitats d'intérêt communautaire sont ainsi encadrées.

Dans le droit français, les prairies sèches peuvent constituer un habitat pour des espèces protégées, qu'il s'agisse de plantes ou d'animaux. Le code de l'environnement encadre les interventions en cas de destruction, altération, dégradation, de dérangement d'espèces protégées ou de leurs habitats. Cf. *Articles L411-1 et suivants et R411-1 et suivants.*



Micrope dressé

CONTACTS

DÉCEMBRE 2016



CEN Rhône-Alpes
 La maison forte - 2, rue des Vallières
 69370 VOURLES
 Tél : 04 72 31 84 50
www.cen-rhonealpes.fr



Direction départementale des territoires
Service Eau et Nature
 165, rue Garibaldi CS33862
 69401 LYON CEDEX 03